

## Principaux éléments du dossier de demande d'agrément d'une société d'assurance Non Vie

---

- 1) une lettre de demande d'agrément adressée au Secrétaire Général de l'ARCA ;
- 2) le procès-verbal de l'Assemblée Constituante ;
- 3) les réponses aux questions posées dans le guide de demande d'agrément ainsi que les formulaires y annexés dûment remplis ;
- 4) le cas échéant, l'indication des pays étrangers où l'entreprise se propose d'opérer ;
- 5) deux exemplaires des statuts de l'entreprise visés par l'API (forme de la société : anonyme);
- 6) une attestation de dépôt bancaire complétée par un relevé bancaire du compte capital (capital minimum :3.000.000.000BIF et aucun actionnaire ne peut dépasser 20% de participation dans le capital);
- 7) un projet de règlement d'ordre intérieur du conseil d'administration ;
- 8) un recueil de toutes les signatures autorisées de l'entreprise d'assurances ;
- 9) le numéro de l'entreprise au Registre de Commerce ;
- 10) le numéro d'identification fiscale ;
- 11) deux exemplaires des polices et imprimés destinés à être distribués au public ou publiés pour chacune des branches faisant l'objet de la demande d'agrément ;
- 12) deux exemplaires des tarifs pour chacune des branches faisant l'objet de la demande d'agrément;
- 13) les principes directeurs que l'entreprise se propose de suivre en matière de réassurance ;
- 14) le plan d'informatisation de l'entreprise, les prévisions de frais d'installation des services administratifs et du réseau de production ainsi que les moyens financiers destinés à y faire face ;
- 15) L'étude de faisabilité et de rentabilité ;
- 16) pour les trois premiers exercices,
  - les prévisions relatives aux frais de gestion autres que les frais d'installation notamment les frais généraux et les commissions,
  - les prévisions relatives aux primes et aux sinistres,
  - la situation probable de trésorerie,
  - les bilans, compte d'exploitation et compte général des pertes et profits prévisionnels, l'état C1 prévisionnel,
  - les prévisions relatives aux moyens financiers destinés à la couverture des engagements,
  - les prévisions relatives à la marge de solvabilité que l'entreprise doit posséder en application des dispositions du Code,
- 17) le nom et l'adresse du principal établissement bancaire où sont domiciliés les comptes de l'entreprise ;
- 18) les noms des experts chargés de l'évaluation des dommages ;
- 19) pour l'entreprise étrangère, avoir un certificat délivré par les autorités administratives compétentes, énumérant les branches que l'entreprise est habilitée à pratiquer ainsi que les risques qu'elle garantit effectivement et attestant qu'elle est constituée et qu'elle fonctionne dans son pays d'origine conformément aux lois de ce pays et ;

- 20) Bordereau de versement des frais de dossier sur le compte n°1110/194 ouvert à la BRB au nom de l'ARCA (5.000.000Bif);
- 21) Organigramme de la société ;
- 22) La charte d'audit interne (Q.30) ;
- 23) La liste et les dossiers administratifs des administrateurs et directeurs et de toute personne appelée à exercer des fonctions équivalentes (cf. circulaire relative à l'agrément des dirigeants sur [www.arca.bi](http://www.arca.bi));
- 24) La preuve de la constitution d'une garantie financière d'au moins 10% du capital social sur un compte ouvert à cet effet à la BRB.

**Tout autre document jugé nécessaire**

**Liste des annexes (cf. guide de demande d'agrément sur [www.arca.bi](http://www.arca.bi)):**

- **Annexe 1** : Informations sur le responsable de la demande et la personne de contact ;
- **Annexe 2** : Informations sur l'entreprise ;
- **Annexe 3** : Formulaire concernant les branches sur lesquelles porte la demande d'agrément et les autres activités ;
- **Annexe 4** : Informations sur les actionnaires significatifs ;
- **Annexe 5** : Informations sur les personnes faisant partie du groupe de l'entreprise d'assurances ;
- **Annexe 6** : Informations à fournir par les candidats à l'exercice d'une fonction de dirigeant d'entreprise ;
- **Annexe 7** : Proposition de désignation d'un compliance officer ;
- **Annexe 8** : Proposition de désignation du responsable de la prévention du blanchiment de capitaux et du financement du terrorisme ;
- **Annexe 9** : Proposition de désignation du responsable de l'audit interne ;
- **Annexe 10** : Proposition de désignation d'un commissaire aux comptes ;
- **Annexe 11** : Proposition de désignation d'un actuaire ;
- **Annexe 12** : Etat relatif aux éléments constitutifs de la marge de solvabilité.

***Cfr. Articles 310 à 355 de la loi n°1/06 du 17 juillet 2020 portant Révision de la loi n°1/02 du 07 janvier 2014 portant Code des assurances du Burundi***